

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Arrêté du 16 décembre 2022

**portant nomination à la commission régionale d'Île-de-France instituée en application de
l'article 86 du décret n°2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité
d'expertise comptable**

NOR : ECOE2235615A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et
numérique,**

Vu l'ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des
experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son
article 7 *bis* ;

Vu le décret n°2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise
comptable, notamment son article 86 ;

Sur proposition du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des
experts-comptables d'Île-de-France,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Romain BRIL est désigné pour siéger au sein de la commission régionale de d'Île-de-
France en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres
supérieurs des entreprises industrielles et commerciales.

Article 2

Le commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de
d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de
l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 16 décembre 2022.

Pour le ministre et par délégation :
L'administratrice des Finances publiques adjointe,

A. WOLFF